



TERRITOIRE DE LA COTE OUEST
-Communauté d'agglomération-

CONSULTATION SUR DEVIS

PROCEDURE ADAPTEE
(art. 28 du CMP)

Organisme : Communauté d'agglomération Territoire de la Côte Ouest (TCO)
BP 49
97822 LE PORT CEDEX – REUNION
Tél : 0262 32 12 12 Fax : 0262 32 22 22

Objet du marché : Pose et le câblage de 16 prises
ondulés

Numéro de marché : 10-22-PA-DI

Les entreprises souhaitant répondre au présent marché sont priées de transmettre leur offre au plus tard **le Jeudi 25 Février 2010 à 12h00 locale**, soit par recommandé sous pli cacheté, soit être déposée sous enveloppe contre récépissé au service des marchés soit envoyée par fax au 0262 32 12 12.

Date de mise en ligne : Mardi 16 Février 2010

Le Président

Jean-Yves LANGENIER

Objet : demande de devis pour la pose et le câblage de 16 prises ondulés

Monsieur, Madame,

Pouvez-vous me faire parvenir votre meilleure offre pour la pose et le câblage de 16 prises, avec raccordement sur réseau ondulé existant.

Les offres seront analysées selon les critères d'attribution suivants :

1. Délai : 60%
2. Prix : 40%

Nous vous prions de bien vouloir nous retourner le document « offre » accompagné du document « attestation sur l'honneur » joints au plus tard **le Jeudi 25 Février 2010 à 12h00 locale**.

Votre offre devra nous parvenir soit par recommandé sous pli cacheté, soit être déposée sous enveloppe contre récépissé au service des marchés soit envoyée par fax au 0262 32 12 12 .

Nous attirons votre attention sur le fait qu'en cas de non respect du formalisme prescrit ci-dessus, votre offre sera déclarée irrégulière et par là même rejetée.

Dans l'attente, nous vous prions d'agréer, Monsieur, Madame, l'expression de nos salutations distinguées

OFFRE

Nom et prénom du signataire :

Adresse de la société :
.....

Objet : Devis pour la pose et le câblage de 16 prises ondulés

Réf marché : 10-22-PA-DI

Nomenclature TCO : 33.01

Unité fonctionnelle : arrêté 2009-178

Modalités de paiement :

- ✓ Mandat administratif : Règlement par mandat administratif suivant les règles de la comptabilité publique
- ✓ Paiement à l'issue de la l'issu des travaux de câblage et sur présentation de factures
- ✓ Délai global de paiement : 35 jours à compter la réception des factures

Documents constitutifs du marché :

- ✓ Offre
- ✓ CCAG applicable aux marchés publics de travaux en vigueur à la date de remise des offres

Engagement du candidat :

Après avoir pris connaissance des documents constitutifs du marché, je m'engage, conformément aux documents susmentionnés, à exécuter les prestations demandées :

Prestations	Prix € HT	TVA	Prix € TTC
Câblage de 16 prises ondulées			
Fourniture et raccordement de d'un bandeau (4PC) pour baie 19 pouces			
Fourniture et raccordement d'un disjoncteur différentiel 32A dans coffret existant (alimentation d'une baie informatique)			
Main d'œuvre			
Déplacement			
MONTANT TOTAL			

Montant total (TTC) arrêté en lettres à :

.....
.....

Délai : à compter de la notification du marché

Le délai de réalisation des travaux ne devra pas excéder 10 jours à compter de la notification du marché.

A, le
Le candidat:

ATTESTATIONS SUR L'HONNEUR

Je déclare sur l'honneur, en application des articles 43 et 44 du CMP :

ne pas avoir fait l'objet d'une interdiction à concourir

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation définitive pour l'une des infractions prévues par les articles suivants du **code pénal** : les articles 222-38, 222-40, 313-1 à 313-3, 314-1 à 314-3, 324-1 à 324-6, 421-2-1, le deuxième alinéa de l'article 421-5, l'article 433-1, le deuxième alinéa de l'article 434-9, les articles 435-2, 441-1 à 441-7, les premier et deuxième alinéas de l'article 441-8, l'article 441-9 et l'article 450-1 ;

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans d'une condamnation définitive pour l'infraction prévue par l'article 1741 du **code général des impôts** ;

ne pas avoir fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L. 8221-1 à L.8221-3, L.8221-5, L. 8251-1, L. 5221-11, L. 5221-8, L. 8231-1, L. 8241-1 et L. 8241-2 du **code du travail** ;

ne pas être en état de liquidation judiciaire au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce** ;

ne pas être déclaré en état de faillite personnelle, au sens de l'article L. 625-2 du **code de commerce**, ou d'une procédure équivalente régie par un droit étranger ;

ne pas être admis au redressement judiciaire, au sens de l'article L. 620-1 du **code de commerce**, ou à une procédure équivalente régie par un droit étranger, sans justifier d'une habilitation à poursuivre son activité pendant la durée prévisible d'exécution du marché ;

avoir, au 31 décembre de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, souscrit les déclarations incombant en matière fiscale et sociale ou acquitté les impôts et cotisations exigibles à cette date, au sens de l'article 43 du **code des marchés publics** ou s'être acquitté spontanément de ces impôts et cotisations avant la date du lancement de la présente consultation ou d'avoir constitué spontanément avant cette date des garanties jugées suffisante par le comptable ou l'organisme chargé du recouvrement ;

être en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation, au regard des articles aux articles L. 5212-1 à L. 5212-4, du **code du travail** concernant l'emploi des travailleurs handicapés (pour les entreprises de plus de 20 salariés)

Date et signature

Le marché ne peut être attribué au candidat retenu que sous réserve que celui-ci produise au pouvoir adjudicateur, dans un délai de sept jours, à compter de la réception de la demande par l'attributaire, les certificats délivrés par les administrations et organismes compétents.